

APRÈS ART. 20

N° CS699

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

### AMENDEMENT

N ° CS699

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, M. Boucard, Mme Corneloup, M. Lepers, M. Rolland et M. Taite

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.